



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 85931

## Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports suite à la parution du rapport de France Stratégie daté de juin 2015, relatif à l'engagement des jeunes. Dans le présent rapport, France Stratégie, préconise la systématisation de la « délivrance d'attestations pour les bénévoles ». Elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant cette préconisation.

## Texte de la réponse

Plus de 16 millions de nos concitoyens s'investissent bénévolement dans le secteur associatif. L'engagement de ces citoyens permet aux 1,3 millions d'associations de jouer un rôle essentiel en faveur de la cohésion nationale et du progrès social. Le ministère chargé de la vie associative mène une action résolue pour encourager le bénévolat et son apport au développement de la vie associative. La reconnaissance et la valorisation du bénévolat font partie des axes de travail du ministère chargé de la vie associative. Le portefeuille de compétences est un outil permettant à chaque bénévole de recenser et valoriser les compétences acquises dans un cadre non formel. Le certificat de formation à la gestion associative (CFGGA) est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Enfin, chaque jeune effectuant un service civique reçoit, à la fin de sa mission, une attestation signée par le président de l'agence du service civique. De nombreuses associations remettent, soit systématiquement, soit sur demande, des attestations aux bénévoles qui s'engagent à leurs côtés. Dans cet esprit, les associations peuvent utiliser le « passeport bénévole » édité par l'association France Bénévolat. Dans le domaine sportif, les associations peuvent utiliser le « carnet de vie bénévole » élaboré par le comité national olympique et sportif français (CNOSF). Il n'entre pas dans les attributions du ministère chargé de la Vie associative de délivrer une attestation à chacun des 16 millions de bénévoles.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85931

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** Ville, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Ville, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5728

**Réponse publiée au JO le :** [23 février 2016](#), page 1674